MARDI, LE 8 AOÛT 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury tenue le 8 août 2023, à compter de 19 h 34, au centre communautaire de Latulipe, situé au 36, rue Principale Est à Latulipe.

Sont présents :	Monsieur	Vincent Gingras, maire
	Madame	Vicky Brunet, conseillère nº 2
	Madame	Marianne Morency-Landry, conseillère nº 3
	Monsieur	Richard Moreau, conseiller nº 4
	Monsieur	Benjamin Brunet-Duclos, conseiller nº 6
Sont absents :	Monsieur	Xavier Mantha, conseiller nº 1
	Madame	Fanny Giroux, conseillère nº 5

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Vincent Gingras, maire, agit à titre de président d'assemblée et Madame Julie Gilbert, greffière-trésorière et directrice générale, agit à titre de secrétaire d'assemblée. Après vérification du quorum, la séance est ouverte.

Assiste également à la séance : Monsieur Daniel Gauthier, greffier-trésorier adjoint

Assemblée : Aucune personne

2. MOT DU MAIRE

Bonsoir à tous et toutes et bienvenue au conseil municipal du mois d'août. Pour débuter j'aimerais remercier notre mairesse suppléante pour avoir pris le relais pour le conseil de juillet. J'avais vraiment besoin de me déconnecter le plus possible pour vraiment me reposer et faire le vide. L'expérience sera à refaire l'an prochain. Les travaux estivaux sur nos routes vont bon train et il ne reste que quelques actions ici et là. Je crois que nous pouvons être satisfaits de ce qui a été fait, principalement au niveau des fossés sur le chemin de Lac-des-Bois. Notre but comme administration est de donner des infrastructures de qualité à notre population et c'est ce que nous livrons. Bien entendu tout n'est pas rose dans le monde municipal et nous avons appris une mauvaise nouvelle concernant le projet d'assainissement des eaux usées. Le projet à été de nouveau repoussé à 2027. Ma déception est extrême présentement car je suis totalement impuissant face aux instances gouvernementales. J'ai l'impression d'être pris en otage d'une bureaucratie interminable et qui est irrespectueuse du bien-être de la population. Ce projet est essentiel pour le développement de notre communauté, il est impératif qu'il aboutisse! Je vous souhaite une belle fin d'été, profitez bien du beau temps et allez faire le plein de bleuets et de framboises la saison achève! Sur ce bon conseil!

23-08-146 **3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Mot du maire
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2023
5. Suivi des séances précédentes
6. Première période de question
7. Compte rendu du maire portant sur les rencontres avec la MRC de Témiscamingue
8. Adoption des comptes / Juillet 2023
9. Traitement de l'eau potable / Résolution autorisant l'achat d'un nouveau média filtrant
10. MTMD / Résolution confirmant les travaux de voirie 2023 au Programme d'aide à la voirie locale – Volet PPA-CE
11. MTMD / Résolution d'intérêt de négociation d'une entente dans le cadre du projet de réfection des services municipaux et de la chaussée de la rue Principale (Route 382)
12. Renouvellement de la Programmation TECQ no 4 corrigée
13. Résolution autorisant un prêt temporaire concernant les travaux 2023 financés par le programme de la TECQ
14. Projet d'installation du bureau municipal au 4, rue Principale Ouest – Demande d'ajustement des honoraires de Trame Architecture et Paysage
15. Règlement sur la taxation de la dégradation du paysage
16. MRCT / Entente en urbanisme
17. Corporation de Développement Gaboury / Demande d'appui concernant un projet d'usine de bois de chauffage et d'un moulin à scie pour la transformation de bois d'œuvre sur le territoire de Latulipe
18. Correspondance

19. Affaires diverses
20. Deuxième période de question
21. Clôture de la séance

Il est proposé par Vicky Brunet et résolu à l'unanimité des membres du conseil que l'ordre du jour soit adopté en laissant le point *Affaires diverses* ouvert.

23-08-147 **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2023**

Il est proposé par Benjamin Brunet-Duclos et résolu à l'unanimité des membres du conseil que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2023 soit adopté tel que rédigé.

5. SUIVI DES SÉANCES PRÉCÉDENTES

23-08-148 **5.1 DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) CONCERNANT LE PROJET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES**

CONSIDÉRANT qu'une station d'épuration des eaux usées doit être aménagée afin de desservir la Municipalité;

CONSIDÉRANT que les études de faisabilité ont démontrées que le seul site viable pour cet aménagement est localisé sur le lot 6 471 204 ;

CONSIDÉRANT qu'aucun autre espace n'est disponible dans le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole pour ces ouvrages selon la Municipalité;

CONSIDÉRANT que l'accès au site devra se faire via un chemin d'accès traversant le lot 6 471 204 et que l'implantation de conduites sont requises sur les lots 5 768 715 et 6 460 556;

CONSIDÉRANT que le site est en zone agricole, telle que définie par la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec et qu'une autorisation pour un usage non agricole de la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec est nécessaire à leur réalisation;

CONSIDÉRANT que les travaux ne contreviennent pas à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT que les travaux auront un impact limité sur le potentiel agricole et les possibilités d'utilisation du lot et des lots avoisinants ainsi que sur le maintien et le développement des activités agricoles;

CONSIDÉRANT que les travaux n'auront pas d'impact sur les contraintes résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale;

CONSIDÉRANT que les travaux n'auront pas d'impacts sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;

CONSIDÉRANT que les travaux auront un effet favorable sur la préservation des ressources pour l'agriculture et qu'ils permettront d'améliorer la qualité de l'eau et faciliteront le développement municipal;

CONSIDÉRANT que la Municipalité agit à titre de demanderesse à la demande d'autorisation pour usage non agricole;

Il est proposé par Richard Moreau et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury appuie la demande de la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour l'autorisation d'usage non agricole sur une superficie de 4,6 hectares sur les lots 6 471 204, 5 768 715 et 6 460 556 afin de procéder à l'aménagement de la station d'épuration des eaux usées, son chemin d'accès et ses conduites associées, en zone agricole.

5.2 INAUGURATION « POINTE-AUX-ROCHES II »

Vincent Gingras, maire, Marianne Morency-Landry, conseillère et Julie Gilbert, directrice générale, ferons une première rencontre de travail, le lundi 14 août en après-midi, afin de planifier l'inauguration du projet Pointe-aux-Roches II le vendredi 8 septembre 2023.

Une invitation à participer à la rencontre sera effectuée auprès des élus absents.

23-08-149 **5.3 TRAVAUX DE RECHARGEMENT DU CHEMIN DES 1ER ET DE 2E RANGS DU CANTON GABOURY**

CONSIDÉRANT QUE le rechargement du chemin des 1er et 2e Rangs du canton Gaboury ne peut être effectué par de la machinerie lourde en raison de la présence du pont couvert Landry;

Il est proposé par Benjamin Brunet-Duclos et unanimement résolu par les membres du conseil d'accepter l'offre de service suivant de Richard Landry concernant la location d'équipements de ferme :

- 75 $ / heure – camion benne 6 roues (conducteur inclus)
- 50 $ / heure – tracteur (conducteur inclus)
- 50 $ / heure – remorque benne

6. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTION

Aucune question

7. COMPTE RENDU DU MAIRE PORTANT SUR LES RENCONTRES AVEC LA MRC DE TÉMISCAMINGUE

Avant le départ pour les vacances de juillet, les maires ont eu un dernier conseil à Angliers. Nous avons adopté une résolution d'appui au projet de piscine au Témiscamingue, étape nécessaire pour les demandes de financement.

Il y a eu une rencontre avec le gestionnaire du projet Onimiki le 13 juillet dernier. J'aurai plus de détails en août sur l'avancement de ce projet majeur pour le Témiscamingue.

Les maires ont voté majoritairement pour le retour en appel d'offres pour la construction d'un incinérateur à déchets. Le premier appel étant désuet, il faut avoir un aperçu réel des coûts d'un tel projet, surtout en ces temps d'inflation. Il subsiste toujours des doutes face à ce projet et certaines municipalités demandent une étude indépendante pour vérifier que l'incinérateur est réellement la solution au problème d'élimination de nos déchets ultimes.

Il y aura des consultations pour la refonte de la loi sur la protection du territoire agricole. Espérons que la nouvelle mouture de la loi sera représentative de notre réalité rurale et qu'elle facilitera certains développements pour nos municipalités.

La desserte internet de Vidéotron progresse rondement, en juin c'était 70% du territoire qui était prêt au branchement et maintenant nous sommes à 80%. Branchez-vous en grand nombre.

8. ADOPTION DES COMPTES / JUILLET 2023

8.1 PRÉSENTATION DES COMPTES PAYÉS

COMPTES PAYÉS JUILLET 2023		
NOM	**MONTANT**	**DESCRIPTION**
Salaires col bleu et col blanc	13 358.03 $	Salaire net / Dir. gen. et sec. trés. et agent de développement, Chef et préposé aux travaux publics*, Surveillant Écocentre, adjoint à la direction et pompiers
Salaire des élus	50.00 $	Remplacement du maire par la mairesse-suppléante
Déplacement des élus	188.85 $	Formation « Paysages culturels »
La Capitale Assurance	1 064.87 $	Ass. collective / Juillet
Revenu Québec	5 400.07 $	Remises salariales / Juillet
Revenu Canada	2 058.61 $	Remises salariales / Juillet
Hydro Québec	388.77 $	Électricité / Éclairage public
" "	1 758.65 $	Électricité / Station pompage eau potable
Amazon (Visa)	572.37 $	Équipement / Salle d'entrainement*
S.P. Montreal Weight (visa)	552.47 $	Équipement / Salle d'entrainement*
Sogitex (Visa)	620.76 $	Produits chimiques (Lavo 12) / Traitement eau potable
Commission Transport du Québec (Visa)	72.25 $	Registre des véhicules lourds
Bam Group Sport (Visa)	470.49 $	Jeu libre LSAT *
Home Depot (Visa)	4 124.15 $	Quai / Descente bateaux du Lac-des -Bois
Tonic Performance Équipement (Visa)	530.04 $	Équipement / Salle d'entrainement*
Cloudli Communication (Visa)	99.89 $	Téléphonie I.P. /Juillet
F.E.O. (Visa)	1 014.98 $	Équipement / Salle d'entrainement*
Bell Mobilité	280.92 $	Cellulaires / Juillet
Télébec	125.80 $	Téléphone / Traitement eau potable
Jean Pierre Pépin	2 038.90 $	Remboursement taxes 2022

Ministère des finances	333.00 $	Demande CPTAQ / Projet assainissement eaux usées
Fleurs Locales	104.95 $	Journal Fleur Locale / Juillet
École du Carrefour	652.00 $	Loyer point de services -Juillet*
Jean Pierre Pépin	300.00 $	Location bureau / Juillet
TOTAL	36 160.82 $	

23-08-150 **8.2 ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

ADOPTION DES COMPTES À PAYER JUILLET 2023		
FOURNISSEUR	MONTANT	DESCRIPTION
Bellehumeur Électrique Inc.	412.42 $	Minuterie / Éclairage patinoire
	4 188.38 $	Installation éclairage DEL / Patinoire*
	31 445.66 $	Installation thermopompe / Centre com.*
Chem Action Inc.	338.03 $	Produit chimique / Traitement eau potable
Clément Chrysler Dodge Ltée	238.00 $	Inspection camion SAAQ*
Deveau Avocats	316.47 $	Frais d'avocat dossier Logement 4B Princ. O
Fédération Québécoise des municipalités	563.22 $	Soutien technique / Projet assainissement eaux usées*
GLS Logistics systems Canada Ltd	77.45 $	Frais de livraison / Analyses eau potable
H2Lab Inc.	135.50 $	Analyses d'eau potable
J. Drolet et Fils Ltée	688.68 $	Chauffe-eau / 4 Princ. O
Lauzon Équipement	3 449.25 $	Camion Vacuum pour Vortisand / Traitement eau potable
M.R.C. de Témiscamingue	13 375.00 $	3e versement Quote part 2023
Marcel Baril Ltée	3 051.45 $	Pièces / Réparation trou d'homme du 21, rue Principale Est
Matériaux Jolette Lorrainville Inc.	557.71 $	Tôle / Réparation petit pont Parc du Lac-des-Bois
	195.40 $	Matériaux / Installation quai du Lac des Bois
Municipalité de Fugèreville	1 385.62 $	Service inspection des équipements APRIA
Quincaillerie de l'Est	1 725.01 $	Essence / Camion, camionnette et chargeuse-pelleteuse*
	369.77 $	Articles divers / Parcs, garage, écocentre
	185.05 $	Articles divers / Centre communautaire
	129.20 $	Timbres et mouchoirs / Bureau
RM Entreprises	16 288.51 $	Abat-poussière (calcium liquide) *
Sam sur le pouce	574.88 $	Goûter / Activité pour le Jour de la terre
Service filtration of Canada Ltd	1 841.62 $	Préfiltres / Traitement eau potable
SNC Lavalin Inc.	10 606.44 $	Plans et devis / Réfection rue Carrefour Nord*
Solution Incendie Inc.	689.85 $	Plan d'évacuation / Centre communautaire
Transport D. Barrette & Fils	32 382.57 $	Ponceau et rechargement Rang 9*
	87 381.00 $	Ponceau et fossé – 10e Rg* Réfection ventre de bœuf – 5e et 6e Rgs Est*
	5 633.78 $	Nivelage des chemins*
	38 056.73 $	Projets drainage des fossés*
Transport Jolatem	7 781.64 $	Ponceaux et accessoires*
Transport Symkam	762.28 $	Location conteneur encombrant
Grand Total (Achat)	264 826.57 $	
* Dépenses subventionnées		

Il est proposé par Vicky Brunet et résolu à l'unanimité des membres du conseil, que les comptes à payer soient approuvés pour le mois de juillet 2023, tels que présentés ci-dessus :

QUE le financement de la facture de Lauzon Équipement au montant de 3 449.25 $ (taxes incluses) soit attribuable au surplus en eaux.

23-08-151 **9. TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE / RÉSOLUTION AUTORISANT L'ACHAT D'UN NOUVEAU MÉDIA FILTRANT**

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'un nouveau média filtrant est nécessaire au bon fonctionnement du traitement de l'eau potable;

Il est proposé par Marianne Morency-Landry et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury accepte la soumission numéro VD-23-RE-034 d'Evoqua water technologies au montant de 7 236.24 $ (taxes et frais de transports non inclus) :

QUE le financement de l'achat d'un nouveau média filtrant provienne des surplus en eaux.

23-08-152 **10. RÉSOLUTION CONFIRMANT LES TRAVAUX DE VOIRIE 2023 AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE SOUS-VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE CONCERNANT LE DOSSIER FPH76927-85050 (8) – 2023525-002**

ATTENDU QUE la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de compte V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Richard Moreau, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury approuve les dépenses d'un montant de 23 750 $ (taxes en sus) relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celle-ci, l'aide financière sera résiliée.

23-08-153 **11. MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE (MTMD) / RÉSOLUTION D'INTÉRÊT DE NÉGOCIATION D'UNE ENTENTE DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX ET DE LA CHAUSSÉE DE LA RUE PRINCIPALE (ROUTE 382)**

ATTENDU QUE la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury prépare un projet d'assainissement des eaux usées;

ATTENDU QUE la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury doit, selon le rapport d'ingénierie préliminaire du 18 janvier 2023 de la firme SNC-Lavalin, au préalable, effectuer la réfection des services municipaux afin de permettre l'établissement d'un système d'assainissement des eaux usées;

Il est proposé par Marianne Morency-Landry et unanimement résolu par les membres du conseil :

DE MANIFESTER l'intérêt de la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury à négocier avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec une entente de collaboration visant la réfection du réseau d'aqueduc et d'égout et autres aménagements requis situés sur la route 382 (rue Principale);

D'AUTORISER Julie Gilbert, directrice générale et greffière-trésorière, à négocier pour et au nom de la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury, le contenu de ladite entente de collaboration;

D'AUTORISER le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer cette entente au nom de la Municipalité.

23-08-154 **12. RENOUVELLEMENT DE LA PROGRAMMATION TECQ NO 4 CORRIGÉE**

ATTENDU QUE la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2024;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par Vicky Brunet et unanimement résolu :

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme TECQ 2019-2024;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux no 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux par la présente résolution;

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux no 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

PROJET DE RENOUVELLEMENT PROGRAMMATION TECQ 2019-2024 – NO 4			
DÉPENSES	TOTAL	COÛTS À VENIR	COÛTS RÉALISÉS
Eaux usées – étude préliminaire	180 883 $	27 812 $	153 071 $
Entrepôt RDD et prod. électro	30 000 $		30 000 $
Rue Carrefour Nord - Ingénierie	76 342 $	66 657 $	9 685 $
Rue Carrefour Nord – Analyse sol	43 800 $	43 800 $	
Rue Carrefour Nord - Travaux	286 674 $	286 674 $	
Rechargement Rg 1-2	10 341 $	10 341 $	
Fossés Lac-des-Bois et Rg 9 Est	34 751 $		34 751 $
Ponceau Rg 1-2 Gaboury	9 276 $		9 276 $
Rechargement Rg 9 Est	12 935 $		12 935 $
Changement ponceau Lac-des-Bois	4 105 $		4 105 $
Ponceau et fossés Rg 10	7 803 $		7 803 $
Ventre de bœuf Rgs 5-6 Est	73 491 $		73 491 $
Rechargement Rgs 5-6 Est	20 683 $	20 683 $	
Climatisation centre com.	28 642 $		28 642 $
TOTAL (819 726)	819 726 $	455 967 $	363 759 $

23-08-155 **13. RÉSOLUTION AUTORISANT UN EMPRUNT TEMPORAIRE DE 500 000 $ CONCERNANT LES TRAVAUX 2023 FINANCÉS PAR LE PROGRAMME DE LA TAXE D'ACCISE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury réalise, pendant la période estivale et automnale 2023, les travaux suivants :

Liste des travaux	**Montant**
Climatisation du centre communautaire	28 642 $
Réfection d'un ventre de bœuf - chemin des 5e et 6e Rangs Est	73 491 $
Rechargement – chemin des 5e et 6e Rangs Est	20 683 $
Ponceau Rg 1-2	9 276 $
Réfection – rue du Carrefour Nord	406 816 $
Rechargement – chemin des rangs 1-2 du canton Gaboury	10 341 $
Rechargement - chemin du 9e Rang Est	12 935 $
Fossés - chemin du Lac-des-Bois et Rg 9 Ouest	34 751 $
Ponceau et fossé - chemin du 10e Rang	7 803 $
Total	**604 738 $**

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont admissibles au Programme de la taxe d'accise et de la contribution du Québec (TECQ) ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite obtenir un emprunt temporaire de 500 000 $ avec la caisse Desjardins du Témiscamingue pour une dépense totale de 604 738 $;

> Il est proposé par Benjamin Brunet-Duclos résolu à l'unanimité des membres du conseil que la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury contracte un emprunt temporaire de 500 000 $ auprès de la Caisse Desjardins du Témiscamingue :

QUE la Municipalité s'engage à rembourser la somme à la réception de la subvention du programme de la TECQ;

QUE Vincent Gingras, maire et Julie Gilbert, directrice générale et greffière-trésorière, soient autorisés à signer tous les documents nécessaires à ce contrat.

23-08-156 **14 DEMANDE D'AJUSTEMENT DES HONORAIRES DE TRAME ARCHITECTURE ET PAYSAGE DANS LE CADRE DU PROJET D'INSTALLATION DU BUREAU MUNICIPAL AU 4, RUE PRINCIPALE OUEST**

CONSIDÉRANT QUE Trame Architecture et Paysage demande un ajustement des honoraires portant sur l'offre de service du 7 novembre 2022 concernant le projet d'installation du bureau municipal au 4, rue Principale Ouest ;

CONSIDÉRANT QUE des modifications apportées aux plans ont été nécessaires ;

CONSIDÉRANT l'ajout de support technique et la production d'addendas durant l'appel d'offre ;

> Il est proposé par Marianne Morency-Landry et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter la demande d'ajustement du 9 mai 2023 de Trame Architecture et Paysage au montant de 4 756.10 $ (taxes en sus) :

QUE le financement de cette demande d'ajustement provienne du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

15. RÈGLEMENT NUMÉRO 23-09-05 SUR LA TAXATION DE LA DÉGRADATION DU PAYSAGE

15.1 AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 23-09-05 SUR LA TAXATION DE LA DÉGRADATION DU PAYSAGE

AVIS DE MOTION

Le conseiller, Benjamin Brunet-Duclos, annonce qu'un règlement portant le numéro 23-09-05, concernant la taxation de la dégradation du paysage de la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury, sera présenté au cours de la prochaine séance ordinaire du conseil, en vue de son adoption.

23-08-157 **15.2 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Le conseiller, Benjamin Brunet-Duclos, dépose et présente le règlement portant le n˚23-08-05 sur la taxation de la dégradation du paysage.

16. MRCT / ENTENTE EN URBANISME

23-08-158 **16.1 RÉSOLUTION AUTORISANT LA CONCLUSION D'UNE NOUVELLE ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS EN URBANISME**

ATTENDU que la MRC de Témiscamingue et les municipalités de Béarn, Fugèreville, Kipawa, Guérin, Latulipe-et-Gaboury, Laverlochère-Angliers, Lorrainville, Moffet, Nédélec, Notre-Dame-du-Nord, Saint-Bruno-de-Guigues, Saint-Édouard-de-Fabre et la ville de Ville-Marie désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une nouvelle entente relative à l'application des règlements en urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Marianne Morency-Landry et résolu unanimement :

QUE le conseil de la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury autorise la conclusion d'une entente relative à l'application des règlements en urbanisme avec les municipalités de Béarn, Fugèreville, Kipawa, Guérin, Latulipe-et-Gaboury, Laverlochère-Angliers, Lorrainville, Moffet, Nédélec, Notre-Dame-du-Nord, Saint-Bruno-de-Guigues, Saint-Édouard-de-Fabre, la ville de Ville-Marie et la MRC de Témiscamingue, telle que présentée.

QUE le maire et la directrice générale-greffière-trésorière soient autorisées à signer ladite entente.

23-08-159 **16.2 RÉSOLUTION AUTORISANT LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE POUR UNE NOUVELLE ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS EN URBANISME**

ATTENDU que la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU que les municipalités de Béarn, Fugèreville, Kipawa, Guérin, Latulipe-et-Gaboury, Laverlochère-Angliers, Lorrainville, Moffet, Nédélec, Notre-Dame-du-Nord, Saint-Bruno-de-Guigues, Saint-Édouard-de-Fabre, la ville de Ville-Marie et la MRC de Témiscamingue désirent conclure une nouvelle entente relative à l'application des règlements en urbanisme dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Marianne Morency-Landry et résolu unanimement :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit:

Le conseil de la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury s'engage à participer à l'entente relative à l'application des règlements en urbanisme et à assumer une partie des coûts;

Le conseil accepte que la MRC de Témiscamingue agisse à titre d'organisme responsable du projet;

Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Le maire et la directrice générale-greffière-trésorière sont autorisées à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

23-08-160 **17. RÉSOLUTION D'APPUI CONCERNANT UN PROJET D'USINE DE BOIS DE CHAUFFAGE ET D'UN MOULIN À SCIE POUR LA TRANSFORMATION DU BOIS D'OEUVRE DE L'ORGANISME LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT GABOURY SUR LE TERRITOIRE DE LATULIPE**

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de Développement Gaboury a le projet d'établir une usine de bois de chauffage et un moulin à scie pour la transformation de bois d'œuvre sur le territoire de Latulipe;

CONSIDÉRANT QU'environ 500 cordes de bois de chauffage seront produites par année pour la population des environs;

CONSIDÉRANT QUE l'on projette la production de 20 000 à 30 000 pieds de bois d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE le projet permettra de consolider deux emplois à la Corporation de Développement Gaboury;

CONSIDÉRANT QUE l'installation sera situé sur le lot 31P et 32P à vocation forestière donnant sur le chemin des 7e et 8e Rangs Est;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de Développement Gaboury a obtenu les autorisations nécessaires de la Commission de Protection du territoire agricole pour l'utilisation industrielle du terrain visé;

> Il est proposé par Marianne Morency-Landry et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'appuyer le projet, d'une valeur de 110 000 $, d'une usine de bois de chauffage et d'un moulin à scie dans le cadre d'une demande de financement au FRR-Volet 4 : Soutien à la vitalisation.

23-08-161 **18. RÉSOLUTION RÉATTRIBUANT LE FINANCEMENT DE L'ACHAT D'UN ANALYSEUR SWAN CONCERNANT LE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury a procédé à l'achat d'un analyseur SWAN (résolution 22-10-143) dans le cadre du fonctionnement de l'usine de traitement de l'eau potable à l'entreprise H2O Innovation;

CONSIDÉRANT QUE l'achat n'est pas accessible au financement par la taxe d'accise et la contribution du Québec (TECQ) ;

Il est proposé par Vicky Brunet et résolu à l'unanimité des membres du conseil que le financement de l'achat d'un analyseur SWAN, d'un montant de 13 140 $ (taxes nettes), provienne des surplus en eaux.

19. CORRESPONDANCE

19.1 MAMH / STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

Lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) informant les municipalités possédant un réseau d'aqueduc, de la fin des assouplissements, le 1er septembre 2024, portant sur l'obligation d'installer des compteurs d'eau dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP).

Considérant que la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury n'atteint pas les objectifs de la SQEEP, voir le Bilan de la Stratégie d'économie d'eau potable 2021, elle devra procéder à l'installation de compteurs d'eau :

- Dans tous les immeubles non résidentiels (industriels, commerciaux, institutionnels, mixtes ciblés et municipaux);
- Dans un échantillon de 20 pour le secteur résidentiel.

19.2 MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE (MTMD) / PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) VOLET ENTRETIEN

La somme allouée par le MTMD à la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury par le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet entretien est de 176 057 $ pour l'année 2023. Une somme de 22 962 $ de moins que l'année précédente.

23-08-162 **19.3 RÉSOLUTION D'APPUI CONCERNANT UNE BONIFICATION DE LA QUOTE PART DU RIFT**

CONSIDÉRANT QUE le Rift œuvre au Témiscamingue dans le domaine culturel depuis plus de 41 ans, et qu'il est devenu la référence en la matière;

CONSIDÉRANT QUE le Rift est un modèle unique au Québec : Organisme à but non lucratif, diffusant à la fois, les arts visuels, les arts de la scène, le cinéma populaire et le cinéma de répertoire;

CONSIDÉRANT QUE le Rift dessert culturellement l'ensemble de la population du Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE le Rift fait rayonner le Témiscamingue au Québec et ailleurs par son dynamisme et son implication sur différents chantiers culturels;

CONSIDÉRANT QU'en plus d'offrir un large éventail d'activités culturelles, le Rift participe au volet éducationnel en créant des partenariats avec les écoles de la région;

CONSIDÉRANT QUE le Rift s'implique dans différentes propositions culturelles dans les municipalités du Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la MRC de Témiscamingue participent financièrement au maintien du Rift dans sa mission culturelle;

CONSIDÉRANT QUE le budget alloué, par les municipalités de la MRC de Témiscamingue, au Rift est demeuré inchangé depuis près de 10 ans;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'opération et les cachets auxquels le Rift doit faire face augmentent d'année en année;

CONSIDÉRANT QUE le budget alloué par les municipalités de la MRC de Témiscamingue est de 60 000 $ depuis 10 années, et qu'il ne répond plus à la demande qui n'a cessé de croître;

CONSIDÉRANT la volonté des élus du Témiscamingue de permettre à tous les citoyens de bénéficier de services culturels diversifiés et de qualité;

Il est proposé par Marianne Morency-Landry et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury propose une bonification de la quote-part de la MRC de Témiscamingue de 25 %, soit une somme annuelle de 75 000 $ répartie de la façon déjà établie;

QUE la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury encourage les municipalités de la MRC de Témiscamingue d'appuyer sa résolution et de l'acheminer à la MRC de Témiscamingue avant l'étude du budget pour l'année 2024.

19.4 JOURNAL LE REFLET / CAHIER DE LA RENTRÉE

Il est discuté d'utiliser le cahier de la rentrée afin de promouvoir la Maison des Jeunes et de la salle d'entrainement situées au sous-sol du centre communautaire.

19.5 LOISIR ET SPORT ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (LSAT) / RENDEZ-VOUS DU LOISIR MUNICIPAL DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Le Rendez-vous du Loisir municipal en Abitibi-Témiscamingue se tiendra le mardi 12 septembre 2023 à Malartic.

Aucun membre du conseil présent, ni la directrice générale, n'est disponible pour cette rencontre. Le conseil demande à l'administration de vérifier auprès du conseiller, Xavier Mantha, responsable des dossiers en sport et loisir, son intérêt à participer au Rendez-vous du loisir municipal.

19.6 ADMQ / RAPPORT SYNTHÈSE « REGARD SUR LA RÉALITÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER DANS SON ENVIRONNEMENT LÉGAL, POLITIQUE ET ADMINISTRATIF »

Le rapport synthèse « Regard sur la réalité du directeur général et greffier-trésorier dans sont environnement légal, politique et administratif », préparé par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), a été remis à tous les élus(es).

19.7 FRR – PROMOTION DES ACTIVITÉS DU MILIEU 2022

La municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury a reçu une somme de 2 500 $ du FRR – Volet Promotion des activités du milieu 2022 dans le cadre de la production de capsules de promotion des attraits touristiques locales.

20. AFFAIRES DIVERSES

20.1 PONT COUVERT LANDRY

À la suite de la réception de craintes d'un citoyen au ministère des Transports et de la Mobilité durable concernant la solidité de la structure du pont couvert Landry, la municipalité a obtenu les renseignements suivants :

- Considérant la structure particulière des ponts couverts, murs soutenant le plancher, que l'ouvrage bouge lors de passages de véhicules;
- Le pont fait l'objet d'une observation régulière;
- La dernière inspection annuelle s'est tenue en juin 2023
- Des travaux de réparation devraient avoir lieu en 2024

23-08-163 **20.2 RÉSOLUTION AUTORISANT LE DÉPÔT DU PROJET «CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CABANE À PATINOIRE / RENOUVELLEMENT DES PLANS ET DEVIS » AU PROGRAMME FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – VOLET 4 SOUTIEN À LA VITALISATION**

CONSIDÉRANT QUE la cabane à patinoire est désuète depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE cette infrastructure est importante pour assurer un service de qualité à la population, à la clientèle scolaire et aux touristes;

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement de cette infrastructure de sport et de loisir revalorisera l'image de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le soutien d'architectes est nécessaire à la poursuite du projet de construction d'une nouvelle cabane à patinoire;

> Il est proposé par Vicky Brunet et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury dépose le projet « Construction d'une nouvelle cabane à patinoire – renouvellement des plans et devis » au Programme FRR – Volet 4 soutien à la vitalisation :

QUE Julie Gilbert, directrice générale et greffière-trésorière soient autorisé à signer tous les documents nécessaires à cette demande.

23-08-164 **20.3 RÉSOLUTION D'APPUI PORTANT SUR LE PROJET « PISTE D'HIRONDELLE BICOLORE » DE SENTIER URBAIN**

> Il est proposé par Benjamin Brunet-Duclos et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury appui le projet « Piste d'hirondelle bicolore » de Sentier Urbain dans le cadre d'une demande de soutien financier au Fonds Régions et Ruralité – Volet 4 2023 :

QUE la Municipalité adhère au projet « Piste d'hirondelle bicolore » afin que des nichoirs soient installés et entretenus sur le territoire de Latulipe par Sentier Urbain.

20.4 DÉPÔT DE PNEUS ILLÉGAL DANS LE LAC DES QUINZE

La municipalité a reçu une plainte concernant un dépôt illégal en terre public de plus de 80 pneus dans le Lac des Quinze, prêt d'une berge, sur le territoire latulipien dans la baie Gillies.

La Direction de la faune de l'Abitibi-Témiscamingue, ayant également été informée de cette situation, effectue des recherches auprès du ministère des Ressources naturelles et des Forêts pour connaître les recours possibles et à savoir les intervenants. Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) offre du financement pour effectuer des travaux permettant un gain en qualité de l'habitat du poisson.

23-08-165 **20.5 DEMANDE DE LOCATION SAISONNIÈRE 2024 PORTANT SUR L'EMPLACEMENT NUMÉRO 7 AU TERRAIN DE CAMPING DU LAC-DES-BOIS**

Il est proposé par Vicky Brunet et unanimement résolu d'autoriser la location saisonnière de l'emplacement numéro 7 au terrain de camping du Lac-des-Bois à Carolane Charbonneau pour la saison estivale 2024.

23-08-166 **20.6 CENTRE DES FEMMES DU TÉMISCAMINGUE / DEMANDE DE LOCATION DE LA TENTE DE PROSPECTEUR**

CONSIDÉRANT QUE le Centre des Femmes du Témiscamingue tiendra un cercle de discussion dans le cadre du Festival du Grimoire enchanté à Lorrainville;

CONSIDÉRANT QUE le Centre des Femmes du Témiscamingue souhaite obtenir la tente de prospecteur de la Municipalité afin de réaliser cette activité;

Il est proposé par Richard Moreau et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury commandite la location de la tente de prospecteur au Centre des Femmes du Témiscamingue du 31 août au 5 septembre 2023 dans le cadre du Festival du Grimoire enchanté :

QUE le Centre des Femmes du Témiscamingue s'engage à afficher un avis mentionnant la commandite de la Municipalité;

QU'une entente de location soit signée entre le Centre des Femmes du Témiscamingue et la Municipalité;

21. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTION

Aucune question

23-08-167 **22. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Marianne Morency-Landry et résolu à l'unanimité des membres du conseil de clore la séance.

Il est 21 heures 29 minutes.

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses autorisées en vertu des résolutions adoptées ci-dessus ont été autorisées par le conseil (C.M., art. 961)

Signé à, la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury ce 08 août 2023.

_____

Julie Gilbert, greffière-trésorière et directrice générale

_____ _____

Vincent Gingras, maire

Julie Gilbert, greffière-trésorière et directrice générale